



Commission des projets routiers

1221 Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Déviations de SOUFFLENHEIM - Restructuration du giratoire des RD 1063, 138 et 737 et de sa branche de raccordement à la rue de Sessenheim - Convention

Rapport n° CP/2011/933

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à votre approbation la convention à établir avec la commune de Soufflenheim pour la prise en charge financière de la sécurisation de l'accès à sa zone d'activité (UXb) desservie par la RD 138.

Par rapport aux travaux de restructuration de la RD 138 prévus dans le cadre de la déviation de Soufflenheim, le réaménagement de l'accès correspond à un surcoût de 17 444,89 € HT à charge de la commune.

Dans le cadre de la réalisation de la Déviation de Soufflenheim, le Département du Bas-Rhin a procédé sur le ban communal de Soufflenheim à des travaux de restructuration du giratoire RD 1063/RD 737/RD 138 et de sa branche de raccordement à la rue de Sessenheim.

Au droit de cette branche de raccordement, dans la perspective d'un commerce projeté par la société FIDEM, la commune de Soufflenheim a souhaité réaménager l'accès à la zone UXb. En effet, l'implantation d'un commerce nécessite la sécurisation du débouché actuel de la zone par l'aménagement d'un carrefour avec îlots.

Compte tenu de l'imbrication des deux chantiers (cf. en annexe du projet de convention le plan des travaux initialement prévus par le Département et le plan des travaux retenus), la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux a été assurée par le Département du Bas-Rhin.

En revanche, la prise en charge financière du réaménagement de l'accès à la zone UXb revenant à la commune de Soufflenheim, il convient que la commune de Soufflenheim reverse au Département le surcoût engendré par le réaménagement de l'accès à la zone UXb par rapport aux travaux initialement prévus.

Ainsi, les travaux réalisés sur le budget d'investissement du Département (imputation : nature 1324, fonction 621 et chapitre 13 ; ligne de crédit 22095 opération structurantes communes et structures intercommunales, service gestionnaire 1121 SGPI) font l'objet d'un fonds de concours de la commune à hauteur du surcoût réel HT des travaux engendrés par le réaménagement de l'accès, objet de la présente convention jointe en annexe.

Ce surcoût est chiffré à 17 444,89 € HT. Il a été établi au regard des prix des marchés de travaux en cours pour la construction de la déviation, en faisant la différence entre les quantités prévues sans réaménagement de l'accès et avec réaménagement de l'accès.

Le projet de convention et ses annexes (plan des travaux initialement prévus, plan des travaux retenus, détail du chiffrage) sont joints au présent rapport.

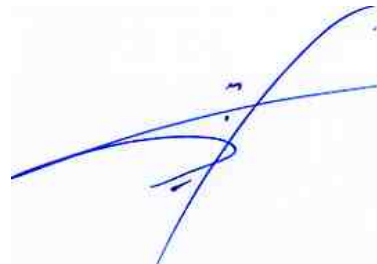
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le projet de convention relative à l'aménagement, à Soufflenheim, de l'accès à la zone d'activité (UXb) desservie par la RD 138.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer cette convention à intervenir entre la commune de Soufflenheim et le Département.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL